

Monsieur Philippe LOUBENS
13 rue Camille Godard – 33000 BORDEAUX
Tél. 05 57 87 52 01 – Fax 05 57 87 56 01
E-Mail : villa.family@wanadoo.fr

JOURNAL DE SAÔNE ET LOIRE
9, avenue Charles de Gaulle
71400 AUTUN

Bordeaux, le 9 janvier 2009

Lettre recommandée avec A.R.
Doublee par fax au 03.85.52.01.76

Messieurs,

Dans un article paru le 8 janvier, votre journal publie une communication du Syndicat des chômeurs du Creusot qui met en cause Villa Family.

Je vous demande de publier in extenso le droit de réponse ci-joint :

« Votre article paru le 8 janvier met en cause, par la voix du syndicat libre des chômeurs du CREUSOT et de l'association FAMIDAC, tout à la fois Villa Family et la loi du 5 mars 2007 sur le salariat des accueillants familiaux qui – je cite – « pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. »

Je tiens à faire savoir s'agissant de sa prétendue bataille juridique qu'il n'y a aucune procédure en cours du syndicat de Monsieur GUILLEMOZ contre nous, toutes les plaintes déposées ayant été classées sans suite. Nous avons, par contre, nous-mêmes déposé plainte avec constitution de partie civile contre Monsieur FROMMELT, Président de l'association FAMIDAC, pour diffamation.

Quant au fait que ce dernier s'associe au Syndicat des chômeurs du CREUSOT pour estimer que la loi qui institue – enfin – le salariat des accueillants familiaux pose plus de problèmes qu'elle n'en résout, il illustre malheureusement une tendance jusqu'au-boutiste bien éloignée des préoccupations quotidiennes des nombreuses familles d'accueil qui savent que l'accès au statut de salarié est la clé pour faire évoluer positivement leur condition grâce au dialogue avec les syndicats des salariés. »

Je double ce fax sous la forme recommandée, afin de préserver mes droits et communique copie de la présente à mon Conseil, Maître Julien PLOUTON, avocat à BORDEAUX.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

M. Philippe LOUBENS

Copie Maître PLOUTON